

# Conditions de participation

Le **concours Facebook et LinkedIn** est organisé par VebeGo SA, Albisriederstrasse 253, 8047 Zurich, Suisse (ci-après dénommée «VebeGo»).

- 1. Concours et prix:** Dans le cadre du concours, qui sera publié sur Facebook et LinkedIn, trois prix seront remis aux gagnants. Les prix sont les suivants:
  - 1<sup>er</sup> place:** un bon d'achat d'une valeur de CHF 2 500.–.
  - 2<sup>e</sup> place:** un bon d'achat d'une valeur de CHF 1 500.–.
  - 3<sup>e</sup> place:** un bon d'achat d'une valeur de CHF 500.–.Les gagnants peuvent choisir parmi une sélection prédéfinie de boutiques et d'entreprises auprès desquelles les bons peuvent être utilisés. Les détails concernant le choix des magasins et des entreprises seront communiqués aux gagnants après la remise des prix.
- 2. Conditions de participation:** Sont autorisées à participer toutes les personnes physiques âgées de 18 ans révolus ayant leur résidence permanente en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. Les participations multiples ou les envois via différents canaux (p. ex. réseaux sociaux et e-mail) ne seront pas pris en compte. Les collaborateurs du service marketing de VebeGo ainsi que leurs proches directs ne sont pas autorisés à participer, étant donné qu'ils sont impliqués dans l'organisation et la réalisation du concours.
- 3. Participation:** La participation au concours est gratuite et peut se faire de deux manières:
  - a) Via les réseaux sociaux:** Les participants photographient un panneau publicitaire de VebeGo et publient l'image sur leur profil LinkedIn ou Facebook. Par ailleurs, ils ou elles doivent marquer (taguer) l'entreprise VebeGo dans la publication et s'assurer que celle-ci est visible publiquement. Seules les publications publiques peuvent être prises en compte pour la participation.
  - b) Par e-mail:** Les participants ne disposant pas d'un compte sur un réseau social peuvent envoyer leur photo par e-mail à [marketing@vebeGo.ch](mailto:marketing@vebeGo.ch). L'e-mail doit contenir le nom complet et l'adresse e-mail du participant ainsi que la photo du panneau publicitaire. En envoyant leur photo, les participants acceptent que VebeGo publie leur photo et leur nom dans un post sur les réseaux sociaux. Les participations ne sont possibles que pendant la période du concours, soit du 9 au 22 décembre 2024. Les participations reçues après la date limite d'envoi ne pourront pas être prises en compte.
- 4. Tirage au sort et devoir de coopération:** Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations valables à la fin de la période du concours. VebeGo informera les gagnants par message direct sur LinkedIn ou Facebook ou par e-mail (en cas de participation par e-mail). Les gagnants doivent communiquer leur adresse postale complète à VebeGo dans les cinq jours ouvrables suivant la notification afin que le prix puisse être remis. En l'absence de réponse dans ce délai, le prix sera annulé et un nouveau gagnant sera tiré au sort.



Les gagnants acceptent que leur nom et leur lieu de résidence (sans adresse précise) soient publiés dans le cadre de l'annonce des gagnants sur les réseaux sociaux de Vebege.

5. **Droits relatifs aux images et au texte:** En participant au concours, les participants accordent à Vebege le droit d'utilisation non exclusif et gratuit des photos et textes transmis, de manière illimitée dans le temps, l'espace et le contenu. Cela inclut notamment le droit de publier et d'utiliser les contenus sur les canaux des réseaux sociaux de Vebege ainsi que sur le site Internet de l'entreprise et dans d'autres supports marketing.

Les participants garantissent qu'ils sont les seuls auteurs des photos transmises et que leur publication n'enfreint aucun droit de tiers (p. ex. droits de la personnalité ou des marques). En cas de prétentions de tiers, les participants dégagent Vebege de toute responsabilité quant auxdites prétentions.

Les participations illégales, douteuses sur le plan éthique ou contraires aux directives de Facebook ou LinkedIn seront exclues du concours.

6. **Protection des données:** Les données à caractère personnel collectées lors de la participation (p. ex. nom, adresse e-mail) seront utilisées exclusivement pour la mise en œuvre du concours. À l'issue du concours et au plus tard le [insérer la date], toutes les données à caractère personnel seront supprimées, dans la mesure où il n'existe aucune obligation légale de conservation.

7. À l'issue du concours et au plus tard le 31 décembre 2024, toutes les données à caractère personnel seront supprimées, dans la mesure où il n'existe aucune obligation légale de conservation.

Les participants ont le droit de révoquer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données. Vous pouvez vous rétracter par e-mail à [insérer adresse e-mail]. Veuillez noter qu'une rétractation pendant la durée du concours annule la participation au concours.

Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement des données à caractère personnel dans la politique de confidentialité de Vebege (disponible sur <https://www.vebege.ch/fr/protection-des-donnees>)

8. **Perte/responsabilité:** Vebege décline toute responsabilité en cas d'altération ou de perte des données transmises. En outre, Vebege décline toute responsabilité dans le cadre des limites prévues par la loi.

9. **Réserves:** Vebege se réserve le droit:

- a. de suspendre, d'annuler ou de mettre fin prématurément à ce concours à tout moment, p. ex. en cas de panne technique ou pour d'autres raisons importantes;
- b. de déclarer nulles les participations ou inscriptions incomplètes ou non conformes aux présentes conditions de participation;

10. de déclarer non valides les participations comportant des publications illégales, éthiquement répréhensibles ou contraires aux dispositions de Facebook et/ou LinkedIn et, le cas échéant, de



prendre des mesures pénales à l'encontre du participant fautif et de l'exclure de futurs concours similaires.

11. **Facebook et LinkedIn:** Il n'existe aucun partenariat entre Vebege, Facebook et LinkedIn concernant les concours. Par conséquent, Facebook ou LinkedIn ne sont en aucun cas des interlocuteurs disponibles pour toute information sur le présent concours.

**12. Annonce du gagnant et date limite d'envoi:**

Le jeu-concours débute le 9 décembre 2024 et se termine le 22 décembre 2024 à 23h59. Les participations ou les envois reçus en dehors de cette période ne seront pas pris en compte.

Les noms des gagnants seront communiqués sur les réseaux sociaux de Vebege (Facebook et LinkedIn) à l'issue du jeu-concours. En participant au jeu-concours, les participants acceptent expressément cette forme d'annonce.

13. **Transfert et versement:** Le prix n'est pas transmissible et ne peut faire l'objet d'aucun versement en espèces. La voie judiciaire est exclue.
14. **Correspondance:** Aucune correspondance ne sera échangée au-delà du gain.
15. **Droit applicable/for juridique:** Ce concours est soumis au droit suisse. Le for juridique est Zurich.